

RAPPORT MENSUEL PORTANT SUR : LA
COHESION SOCIALE FACE AUX EXCLUSIONS
MULTIFORMES EN MILIEUX ACADEMIQUES AU
NORD ET SUD-KIVU

Juin 2023

Réalisé par la League Academia en partenariat avec la Fondation Rwasamanzi



Fondation Rwasamanzi

TABLE DES MATIERES

Table des matières

| | |
|--|----|
| LISTE DES ACRONYMES | 1 |
| RESUME | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| .01 Contexte | 3 |
| .02 Problématique | 3 |
| .03 Objectif | 4 |
| .04 Méthodologie de la recherche | 4 |
| CHAPITRE I. GENERALITE SUR LE SUJET | 5 |
| .01 Le racisme et la discrimination | 5 |
| .02 Cadre juridique | 10 |
| CHAPITRE II : ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNEES | 13 |
| .01 IDENTITE DES ENQUETES | 13 |
| .02 ETAT ACTUEL DE LA COHESION SOCIALE EN MILIEU ACADEMIQUE | 13 |
| .03 EXPERIENCE DE L'ENQUETE EN MATIERE DE LA COHESION SOCIALE ET DES EXCLUSIONS | 14 |
| .04 La RESPONSABILITE DE L'ETUDIANT ET L'ESPOIR DE VIVRE EN COHESION SOCIALE DANS LE MILIEU ACADEMIQUE | 15 |
| CONCLUSION | 16 |
| .01 Recommandations | 17 |
| ANNEXES | 18 |

LISTE DES ACRONYMES

BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme

DUDH : Déclaration universelle des droits de l'homme

CP : Chef de promotion

CNS : Conférence Nationale Souveraine

ESU : Enseignement Supérieure et Universitaire

ISC : Institut Supérieur de Commerce

ISTOU : Institut Supérieure de Tourisme

ISDR : Institut Supérieur de Développement Rural

ISP : Institut Supérieur Pédagogique

ISTM : Institut Supérieur de Techniques Médicales

ONU : organisation des Nation Unis

PP : Porte des étudiants

RDC : République Démocratique du Congo

PIDCP : Pacte international relatif aux droits civils et politiques

SE : Son Excellence

UOB : Université Officielle de Bukavu

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

UNIGOM : Université de Goma

RESUME

Le souci et les réflexions de transformer l'université congolaise dans l'optique de redevenir le baromètre des solutions aux problèmes sociaux sont énormes. Ils sont très peu les solutions aux problèmes de la vie académique. Malgré que quelques rares décisions se soient fait sentir sur la réglementation de la vie dans les campus, la majorité parmi elles manquent d'application et d'exécution. Depuis plusieurs années maintenant, l'enseignement supérieur et universitaire congolais est en proie des idéologies de parties (clans, tribus, religions, partis politiques, etc.) Cela est affirmé par 76 personnes sur 112 enquêtées. Les libertés religieuses sont muselées. L'idéologie ethno-tribaliste y est présente. Les droits des personnes vivant avec handicaps sont ignorés. Les exclusions multiformes y trouvent un terrain fertile et gagnent le terrain sans aucune inquiétude, précise 71 personnes sur 112 enquêtées, dont 74 personnes confirment avoir été victimes de l'exclusion sur base de leurs identités au moins une fois, 28 personnes ont signalées l'avoir été plus d'une fois. Tels sont les résultats de la recherche menée en mois juin 2023 sur : « **la cohésion sociale faces aux exclusions multiformes en milieu académique, dans la province du Nord et Sud-Kivu.** » Pourtant, ce milieu devrait incarner et refléter la sainteté pour donner la voie et guider toute une société entière.

Pour produire ce travail, nous avons usé d'une méthodologie hybride (qualitative et quantitative). Au respect de la confidentialité, nous n'avons pas pu pouvoir dévoiler les identités complètes des personnes qui ont données-leurs avis au sujet. Ce présent rapport donne un aperçu de la situation en lien avec la cohésion sociale et les exclusions multiformes en milieux académiques. Il présente l'évolution des exclusions multiformes dans les milieux académiques sur base des facteurs identitaires. Il détermine les facteurs qui contribuent au développement des cas des exclusions multiformes dans le milieu universitaire. Il expose les cadres juridiques internationaux et nationaux sur la cohésion sociale. Pour finir, ce rapport attire l'attention des parties prenantes (autorités publiques ayant l'enseignement supérieur et universitaire dans ses attributions, les autorités académiques, organisations internationales oeuvrent dans l'éducation, les étudiants et mouvements étudiants) sur la gravité de la situation, et il donne des recommandations à l'égard des acteurs nationaux, et internationaux afin de renforcer la prévention et la répression des exclusions multiformes en milieux académiques au Nord et Sud-Kivu.

INTRODUCTION

.01 CONTEXTE

Dans une société Africaine où les éléments constitutifs de la personnalité sont considérés comme « les gènes de l'âme », ceux-là conditionnent aujourd'hui la fréquentation et l'argument majeur de la sélection à l'accès aux opportunités. Ces éléments influencent le vivre ensemble et la méritocratie, à la place des normes universelles de l'inclusion sociale. Au Congo Kinshasa, à l'image de la société en générale, la cohésion sociale est absente dans le milieu académique, pourtant, ce milieu est un cadre qui devrait favoriser et influencer la cohésion et l'inclusion sociale dans tous les milieux sociaux.

Il s'observe, de nombreux jeunes qui quittent leurs villages situés au fin fond des provinces, dans l'objectif de s'installer dans des villes, en raison d'apprendre la science, la compétence et la culture qui les rendront plus aptes à servir la société, mais dans le milieu académique, par l'influence du déchirement et de la division consolidés par plusieurs épisodes malheureuses vécues, ils y perdent trop souvent des valeurs du vivre ensemble qui sont perçues, comme un précieux patrimoine perdu et recherché par les différentes générations qui les avaient vu grandir.

Ainsi, dans le milieu académique, les minorités et les personnes sous-représentées (les personnes vivant avec handicapes physiques, les personnes des races, des religions, des nationalités, les personnes issues des ethnies, de tribus, et des communautés minoritaires) ne vivent pas les mêmes droits comme d'autres personnes. L'exclusion sociale qui touche cette catégorie menace la cohésion sociale dans ces havres d'excellence. Elle porte non seulement atteinte à la dignité de la personne humaine et constitue un déni de ses droits fondamentaux, elle est liée aussi à l'instabilité sociale, éducative et à l'aggravation des inégalités. Elle induit également à des phénomènes de marginalisation, de repli sur soi, provoque des violences, et fragilise les fondements d'une jeune démocratie de nos sociétés et de ses institutions.

.02 PROBLEMATIQUE

La société congolaise est en difficulté. Celle du Nord et Sud-Kivu présente un disfonctionnement croissant et intense. Elle est malade. A la recherche des solutions, au-devant de la scène, la plupart des secteurs RD congolais, à l'instar les universités et instituts supérieures, qui par principe et vocation devraient résoudre les difficultés que connaît la société en générale sont absentes. Dans un état de conscience fluctuant, dans une somnolence de plus en plus fréquente, un réveil de plus en plus difficile, telles sont les situations dans lesquelles se trouvent les universités et instituts supérieurs congolais. Bref, le milieu académique est dans une phase pré-agonique. Eu égard ceux qui précèdent, comment se déroule le quotidien dans le milieu académique ? Les institutions de l'ESU veillent-elles à la cohésion sociale en milieu

académique ? Les cas d'exclusions dues aux caractères identitaires sont-ils perpétrés? Si ces exclusions dues aux appartenances existaient, sont-elles plus fréquentes que dans les années passées ? Quelle serait la responsabilité des étudiants et des institutions académiques? Que faire pour que la cohésion sociale puisse s'installer dans le milieu académique ? Tout au long de cette recherche, nous avons fait l'exercice de répondre à ces questions.

.03 OBJECTIF

Ce présent rapport donne un aperçu de la situation en lien avec la cohésion sociale et les exclusions multiformes en milieu académique. Il présente l'évolution des exclusions multiformes dans le milieu académique sur base des facteurs identitaires. Il détermine les facteurs qui contribuent au développement des cas des exclusions multiformes dans le milieu universitaire. Il expose les cadres juridiques internationaux et nationaux sur la cohésion sociale. Pour finir, ce rapport attire l'attention des parties prenantes (autorités nationales ayant l'enseignement supérieur et universitaire dans ses attributions, les autorités académiques, organisations internationales oeuvrent dans l'éducation, les étudiants et mouvements étudiants) sur la gravité de la situation et il donne des recommandations à l'égard des acteurs nationaux, et internationaux afin de renforcer la prévention et la répression des exclusions multiformes en milieu académique au Nord et Sud-Kivu.

.04 METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour produire cette recherche qui s'est déroulée à Goma et Bukavu, nous avons pris 8 institutions académiques (ISC/GOMA, ISDR/GOMA, UNIGOM et ISTOUT/GOMA avec égalité de 15 personnes enquêtées. UOB, ISTM/BUKAVU, ISP/BUKAVU, ISRD/BUKAVU avec une représentation de 13 participants à l'enquête) comme échantillons. Au total 112 personnes ont été enquêtées, une représentation féminine à hauteur de 45 % soit 50 enquêtées, contre une représentation masculine de 55 % soit 62 enquêtés.

Pour la récolte et le traitement des données, nous avons utilisé les méthodes quantitatives, nous avons usé de l'outil Kobocollecte, dans l'objectif de répondre à la question "Combien?" Pour ne pas laisser la question "Pourquoi?" sans réponse. Nous avons utilisé la méthode de collecte de données qualitatives. Pour cette dernière, nous avons examiné plusieurs facteurs qui nous ont fourni une compréhension approfondie des données brutes tout en constatant 5 éléments (le contexte, les auteurs des exclusions multiformes, la responsabilité des parties prenantes, la forme et l'ampleur des exclusions) qui nous ont servi comme guide. En y associant les approches : 1. L'approche ethnographique, pour chercher à comprendre comment les sujets de notre recherche vivent leur vie ; 2. L'approche théorique, pour donner un niveau de légitimité à nos données qualitatives, pour ne pas rester dans les hypothèses plutôt que dans la réalité ; 3. L'approche phénoménologique, pour décrire comment les sujets de notre recherche vivent certains événements ou rencontres uniques et pour mesurer les réactions à des événements qui sont en dehors de la norme. En somme, nous avons usé d'une méthodologie hybride. Au respect de la confidentialité, nous n'avons pas pu dévoiler les identités complètes des personnes qui ont donné leurs avis au sujet.

CHAPITRE I. GENERALITE SUR LE SUJET

L'héritage du XX^{ème} siècle est incontestablement mitigé. Siècle de guerre, de désordre et de très grande souffrance humaine. Il fut également un siècle de changement positif et d'immense potentiel en matière d'autonomie politique et de démocratisation, de réformes sociales et d'expérimentations, ainsi que de progrès technologiques et scientifiques dans des domaines aussi divers que les voyages dans l'espace, l'informatique, l'agriculture et la santé pour tous. Notre foi commune en l'idée de progrès a toutefois été sacrifiée : notre façon de voir le monde et ses possibilités n'est plus aujourd'hui exclusive ni unilatérale. Nous critiquons davantage les solutions proposées, ou du moins sommes-nous conscients qu'elles peuvent entraîner des difficultés et des risques imprévus. Entre-temps, le changement est devenu l'essence même de notre existence, offrant ainsi un colossal défi à nos coutumes, à nos pratiques, en particulier à notre façon d'élever et d'instruire nos enfants.¹

Le contexte de fragilité (politique, social, économique, sanitaire, etc.) exacerbé par des dérives liées à la compétition politique; la faiblesse du cadre institutionnel formel de gestion pacifique des conflits intercommunautaires, en particulier dans les zones affectées par les conflits armés ; l'impunité pour les violations et atteintes aux droits de l'homme ; et la marginalisation, les méfiances réciproques et la discrimination envers certains groupes et catégories marginalisés, favorisent les exclusion multiformes dans la société. La situation est particulièrement préoccupante dans des contextes aussi fragiles que celui de la République démocratique du Congo, dans la mesure où ils sèment les graines de la suspicion et de la méfiance entre communautés ; légitiment l'exclusion ; les inégalités et la discrimination ; et nourrissent le ressentiment et la défiance auprès des personnes victimes.

Or, plusieurs études montrent que les inégalités et les discriminations entre groupes sociaux, l'exclusion sociale, l'exploitation illégale des ressources naturelles ainsi que la politisation des services et de la sécurité peuvent conduire à des griefs collectifs. Ces griefs et ressentiments collectifs peuvent par la suite déclencher la violence, en particulier dans des contextes de faible capacité de l'État ou de violations et abus des droits de l'homme. Le risque est d'autant plus élevé pour les institutions de l'ESU qui figure depuis plusieurs années, selon plusieurs études, parmi les institutions de la république où les désordres règnent.

.01 LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

Tout au long de l'histoire, une large opinion définit le « racisme » en s'appuyant sur de présumés caractères de nature biologique ou la race. Le consensus scientifique actuel rejette l'existence d'arguments biologiques qui pourraient légitimer la notion de race. Si la notion de la

¹ Apprendre à vivre ensemble, UNESCO, bureau internationale d'éducation, revue perceptive numéro 119, septembre 2001

« race humaine » et le concept du racisme sont partie liée, l'étude de leurs relations nécessite d'opérer une première distinction entre la race en tant que concept biologique et la race en tant que « constructivisme social » qu'on peut définir comme « *un signe ou un ensemble de signes par lesquels un groupe, une collectivité, un ensemble humain est identifié, dans certains contextes historiques précis. Cette apparence socialement construite variant suivant les sociétés et les époques* ». ² Le racisme est une idéologie qui, partant de l'existence des différences au sein des êtres humains, considère que certaines catégories de personnes sont intrinsèquement supérieures à d'autres. Il est compris comme une « idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, comme « une attitude d'hostilité répétée voire systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes ». ³ Cette idéologie peut amener à privilégier une catégorie de personne à une autre, qui se trouve reléguée à une classe sociale jugée inférieure et subit alors, de manière inter sectionnelle, le mépris de classe.

Le milieu étudiant est, à l'image de la société, susceptible d'être un lieu d'injustice. Il y a discrimination à partir du moment où il y a une différence de traitement (en négatif) envers un étudiant ou un groupe d'étudiants par rapport au reste des étudiants. Bien que les recherches soient encore trop peu développées, une belle série d'enquêtes montre en effet la prégnance des catégorisations ethno-raciales dans de nombreuses dimensions du système d'enseignement. Ces travaux soulignent tant leur influence sur l'expérience de l'école secondaire et des études supérieures, pour les élèves et les étudiants, que le poids du racisme au travail, vécu par les personnels. Malgré la faible légitimité de ces questions et les polémiques régulièrement soulevées à leur propos, la recherche en sciences sociales progresse sur ce front. Une vaste enquête en cours sur l'expérience des discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche permettra de nourrir la mesure et la compréhension précises du problème et, peut-on espérer, de faire progresser une politique publique afin qu'elle soit à la hauteur de ces enjeux.

Une approche à la fois historique, socio-anthropologique et empirique d'une institution située aux confins de l'internationalisation de l'éducation et de la « managérialisation » de l'université de Kinshasa permet d'en apprécier, autrement qu'en termes « globaux » et normatifs, les conditions et limites concrètes d'appropriation. L'Unikin des années 1971 est perçue comme un idéal type de tendances à l'œuvre dans l'éducation supérieure africaine. ⁴ La cohésion sociale y régnée, les personnes quittaient tous les coins de l'Afrique subsaharienne pour venir y étudier.

² Pierre Tévanian parle du racisme comme percept, Taguieff du racisme-préjugé, Colette Guillaumin de « système perceptif raciste ».

³ Définition donnée par « *Le petit Larousse de 2018* »

⁴ Marc Poncelet, Pascal Kapagama, Tom De, Jean-Pierre M'Piana, Geoffroy Matagne, *À la marge de l'internationalisation de l'enseignement supérieur... mais au cœur d'un marché universitaire national : l'université de Kinshasa (République démocratique du Congo)*. Dans Revue Tiers Monde 2015/3 (N° 223), pages 91 à 110

Depuis les années 90, l'enseignement supérieur et universitaire congolais a connu les graves difficultés. La cohésion sociale qui y régnait, a disparu, les infrastructures ont perdu leur beauté. Les autorités politico-administratives n'ont pas su maîtriser la situation, et ont été dans la plupart de fois auteurs de la crise qui frappe ces dernières aujourd'hui. Cela nous ramène aux événements du 7 janvier 2020 « déguerpissement des étudiants des homes du campus de l'Unikin »⁵ que la plupart ont jugé inhumain. Des centaines d'étudiants ont évacué le campus de l'Université de Kinshasa (Unikin) sur ordre des autorités, mercredi 8 janvier, au lendemain de la mort d'un policier en marge d'un mouvement de protestation contre la hausse des frais d'études. La police avait lancé un ultimatum musclé dans la matinée : tout étudiant encore présent jeudi sur le campus « sera considéré comme un infiltré, un ennemi de la République faisant partie des bandits qui ont tué ». Des centaines d'étudiants ont obtempéré, ne sachant où aller pour la plupart d'entre eux qui sont originaires d'autres provinces, a rapporté un journaliste de l'AFP. Matelas, valises, baluchons, appareils électroménagers... Les jeunes gens ont emporté à la va-vite leurs affaires sur des taxis-motos ou dans des taxis jaunes.⁶ Sans un plan d'évacuation, les plus vulnérables étaient les personnes vivant avec handicapes, les victimes de la discrimination dans le campus, s'ils sont non-originaires de la ville capitale de Kinshasa et n'ayant pas des familles d'accueils, leur sort été déjà scellé.

Le défi de la cohésion sociale et l'inclusion dans le milieu académique au nord et Sud-Kivu

Les provinces du Nord et Sud-Kivu instables plus d'un demi-siècle suite aux violences dues aux conflits intercommunautaires et des différents rébellions qui ont secoué le pays dans les années 90. Cette crise ne cesse d'impacter le milieu académique qui reçoit les étudiants de tout bord gardant encore les séquelles des violences. Les effets de ces violences non soignées sur le plan psychologique ont déjà rendu le milieu académique dans les deux Kivu, un sanctuaire des violences entre les membres les communautés dans une quête de dominance aux autres. Sur ce, l'accès à la gestion de l'institution de l'ESU dans les provinces du Nord et Sud-Kivu devient comme une victoire d'une communauté ethnique ou d'un parti politique, que le début d'un espoir du changement ou d'une réforme. C'est de cette manière qu'on pourrait qualifier les institutions académiques dans les deux provinces *'' des instruments de vengeance et non de la promotion de l'éducation ''*. Les étudiants qui devraient jouer le rôle moteur de la transformation de la société à partir de leur bagage intellectuel, ne cessent devenir un blocage pour tout l'avenir de la nation congolaise.

⁵ <https://information.tv5monde.com/afrique/rdc-les-etudiants-de-lunikin-en-grande-precarite-6210>

⁶ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/09/rdc-chasses-de-l-universite-les-etudiants-de-kinshasa-sont-a-la-rue_6025279_3212.html

Le quotidien dans le milieu académique dans les nord et le Sud-Kivu se voit pris en otage par les règlements de compte entre étudiants eux-mêmes, entre professeurs et étudiants, étudiants-professeurs, etc. L'esprit clanique ou communautariste, facteur dominant dans les savoir, savoir être et savoir-faire de la crème intellectuelle a salit le milieu académique et cause la dégradation de la science. Même sans compétences requise, chacun veut promouvoir le membre de son clan, de sa communauté ou même de son parti politique. Cette animosité a eu pour conséquence dans le milieu académique, la constitution des groupes des ressortissants, qui participent, soit dans la défense du pouvoir de l'un de leur qui est soit à la gestion de l'institution ou faciliter le rapprochement entre-deux ou soit avec le professeur de leur tribu pour le "favoritisme". Nombreux faisaient partie des groupes des "brigadiers" (pour maîtriser toute voix dissidente contre le pouvoir de celui dont ils jugent le "notre". Les rivalités entre les communautés caractérisent les relations entre les étudiants et leurs éducateurs. La place de la science semble n'a pas avoir raison d'être encore. Ces genres des antivaleurs sont assez lors des élections des représentants des étudiants, où, les influences des communautés jouent un rôle primordial. Ce virus est à la base de la promotion du tribalisme, le clientélisme, le népotisme et le favoritisme dans le milieu académique congolais, particulièrement au nord et Sud-Kivu.

« Lorsque j'étais élu CP (Chef de promotion, il fallait qu'on élise le PP. Le soir j'étais appelé par le président de notre communauté chez lui, où j'avais trouvé d'autres CP, tous de ma communauté. Le président de la communauté avec un professeur, qui est son conseiller, tous nous avaient dit, si nous ne votons pas le PP de notre communauté, c'est le pouvoir de la 1^{ère} Autorité de l'Institution qui va tomber après. C'était ma première fois d'écouter cela car j'étais en G1, et je ne savais les enjeux.»⁷

Aujourd'hui malgré la suppression des "brigades dans les institutions de l'ESU"⁸, faisant naître sur recommandation du Ministère de l'ESU, "la police universitaire", le problème est loin de finir, car la composition des membres de ces polices universitaires continue à faire des murmures, car bon nombre de leurs composants, sont soit de la tribu du DG ou du Recteur. A cet effet, la question de la cohésion sociale et l'inclusion dans le milieu académique est loin d'être résolue pour avoir des "institutions académiques" de paix et capables de participer positivement dans la transformation de la société congolaise en général.

Outres ce défis, dans les provinces du nord et Sud-Kivu, les institutions supérieures et universitaires naissent et grandissent du jour au jour. La plus part sont les dissidents des églises, qualifiées d'ethnico-idéologiques. La rivalité sur base des croyances se manifeste dans les consciences des dirigeants, des leaders et de la population lambda. Le modèle universitaire congolais étant aussi celui nous légua par la métropole Belge, il est aussi celui fondé sur une

⁷ Témoignage d'un étudiant à Goma, que nous nous abstenons de citer son nom et son institution.

⁸ Avant l'arrivée des polices universitaires en 2020, ces brigades étaient appelées des "Brigades communautaires" suite leurs antivaleurs.

base religieuse. Allons-y réfléchir tout en constatant la multiplication des églises et sectes, dans un contexte où les religions veulent se positionner économiquement et idéologiquement. La laïcité est aujourd'hui confronté aux prises de partie et position de tout un chacun. Le quotidien dans le campus en RDC est confronté aux plusieurs réactions qui frappe la société en général, départ et d'autre, la religion, l'ethnisme, le tribalisme, etc. Bref la politique de partie et idéologique ont érigé domicile dans ces institutions qui sont indépendantes par principe. L'université de notre temps subit les influences négatives de la vie courante. Ces influences ont pris place et gouvernent sans aucune contrainte. L'indépendance, l'impartialité et l'universalité comme les principes sacrosaints du secteur universitaire ne sont plus d'actualité. Entre Les acteurs, chacun cherche à déverrouiller la machine à ses fins et au compte de ses protégés.

En profondeur, la loi-cadre portant l'éducation nationale n'aborde pas les questions sensibles, soit la loi est superficielle, soit la loi reste floue et laisse passage vide à tous ceux qui ont l'intention de déverrouiller la machine universitaire pour des faits manipulateurs tout en tuant l'indépendance et l'universalité de l'université. Pourtant, la cohésion sociale et l'inclusion sociale doivent être bien entendu un principe fondamental de l'enseignement supérieur et universitaire. C'est avec l'université que les grands règles et principes devraient commencer de s'écrire.

En septembre 2001, s'est tenue à Genève, la quarante-sixième session de la Conférence internationale de l'éducation sur : le contenu de l'éducation et stratégies d'apprentissage pour vivre ensemble au XXIe siècle.⁹ Dans le même mois, d'autres conférences se sont tenu à New York et en Afrique du Sud à l'invitation des agences spécialisées du système des Nations Unies afin de discuter des problèmes de l'enfance et du racisme, de la xénophobie et de la discrimination.¹⁰ Nous pourrions cependant faire plus pour accroître cette conscience du rôle de l'éducation par la transmission de messages qui affaiblissent ou renforcent notre capacité à vivre ensemble, dès lors que nous possédons sur ces questions les connaissances, les études et l'expérience nécessaires. C'est ainsi que la recherche pédagogique a montré que les programmes et les méthodes d'enseignement utilisés dans certains pays avant la seconde guerre mondiale avaient en fait encouragé les attitudes de racisme et de militarisme. Aujourd'hui, l'étude des manuels d'histoire et de géographie révèle parfois des références subtiles mais aussi un usage parfaitement clair des stéréotypes et des préjugés. Il est possible que même maintenant nous ne soyons pas suffisamment conscients de ce que nous enseignons et de ce que les jeunes apprennent à l'école, et en dehors de l'école, sur la manière de vivre ensemble dans un monde qui évolue aussi rapidement. Nous devrions accorder une attention particulière à la relation entre les messages transmis par les médias, par la famille et ceux transmis par l'école. On pourrait par

⁹ Rapport sur la 46e session de la Conférence internationale de l'Education (Genève, 5-8 septembre 2001)

¹⁰ John Daniel, « Défi prioritaire à relever », Perspectives, vol. XxX1, no 3, September 2001

exemple attendre de l'éducation formelle qu'elle contrebalance certains des messages de violences transmis par la société.¹¹

Des appels angoissés ont déjà retenti. Celui de Jean XXIII a été chaleureusement accueilli. Le racisme n'est pas l'apanage exclusif des jeunes nations, où il se dissimule parfois sous les rivalités de clans et de partis politiques, au grand préjudice de la justice et au péril de la paix civile. Durant l'ère coloniale il a sévi souvent entre colons et indigènes, mettant obstacle à une féconde intelligence mutuelle et provoquant beaucoup de rancœurs à la suite de réelles injustices. Il est encore un obstacle à la collaboration entre nations défavorisées et un ferment de division et de haine au sein même des États quand, au mépris des droits imprescriptibles de la personne humaine, individus et familles se voient injustement soumis à un régime d'exception, en raison de leur race ou de leur couleur.

Le développement intégral de l'homme ne peut aller sans le développement solidaire de l'humanité. Le Pape François le disait à Bombay: « l'homme doit rencontrer l'homme, les nations doivent se rencontrer comme des frères et sœurs, comme les enfants de Dieu. Dans cette compréhension et cette amitié mutuelles, dans cette communion sacrée, Nous devons également commencer à œuvrer ensemble pour édifier l'avenir commun de l'humanité ». Aussi, il suggère la recherche de moyens concrets et pratiques d'organisation et de coopération, pour mettre en commun les ressources disponibles et réaliser ainsi une véritable communion entre toutes les nations.¹² L'existence de la société doit être fondée sur la capacité de l'individu de s'asseoir avec d'autres afin d'élaborer et de faire respecter un contrat social garantissant et protégeant les droits de chacun.

.02 CADRE JURIDIQUE

L'une de grandes réalisations des Nations Unies est d'avoir créé un ensemble complet de standards relatifs aux droits humains. Un socle des normes universelles et internationalement protégées auquel toutes les nations du monde peuvent aspirer et souscrire. Il s'agit de droits largement acceptés, qui incluent les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Un mécanisme a été mis en œuvre par l'ONU pour promouvoir et protéger ces droits, qui aident les États à endosser leurs obligations.¹³

Le pacte international relatif aux droits civils et politiques traite notamment de la libre circulation des personnes, de l'égalité des individus devant la loi, les tribunaux et les cours de justice, ainsi que du droit à un procès équitable et à la présomption d'innocence. Le pacte aborde

¹¹ IDM

¹²https://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/pont-messages/2021/documents/papa-francesco_20210506_messaggio-arcivescovo-bombay.html#:~:text=MESSAGE%20DU%20PAPE,et%20de%20paix

¹³ Nations Unies, Droits de l'homme, le droit international relatif aux droits humains

également la question de la liberté de pensée, de conscience et de religion. Il précise que toute personne a droit à la liberté d'expression, d'opinions, etc. Il reconnaît le droit de réunion pacifique, le droit de s'associer librement avec d'autres, de prendre part aux affaires publiques, de voter, d'être élu et rappelle que les personnes appartenant à des minorités ne peuvent pas être exclues de ce droits. En fin, nul ne peut faire l'objet de détention arbitraire, être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. **L'esclavagisme et la traite sous toutes ses formes sont interdits de même que toute propagande en faveur de la guerre, ainsi que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse.**¹⁴ Le PIDCP interdit « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ». La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale à son article 4 interdit la simple diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale ainsi que l'incitation à la discrimination raciale. Elle interdit aussi les actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre un groupe sur la base de la race, couleur de peau et l'appartenance ethnique; l'assistance apportée à des activités racistes, y compris le financement; les organisations ainsi que les activités de propagande organisée et tout autre type d'activité de propagande qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent.

Le droit international des droits de l'homme exige que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, soit interdit par la loi.¹⁵ Toutefois, à côté de plusieurs instruments juridiques internationaux ; la déclaration universelles des droits de l'homme (DUDH) prohibent l'incitation à la haine. A son article 2 la DUDH proclame le principe de l'égalité entre tous les êtres humains en dignité et en droits. Elle assure : chaque être humain peut donc se prévaloir de tous les droits dans des conditions d'égalité, sans discrimination d'aucune sorte, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.¹⁶ Plus spécifiquement, l'article 7 de la DUDH reconnaît une protection contre la discrimination ainsi que « contre toute provocation à une telle discrimination ». Enfin, l'article 29 fait référence aux devoirs de l'individu envers la communauté et reconnaît qu'il peut être nécessaire et légitime de restreindre l'exercice de certains droits, y compris le droit à la liberté d'expression, « en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique ».¹⁷

¹⁴ Le pacte international relatif aux droits civils et politiques et son premier protocole facultatif entrés en vigueur en le 23 Mars 1976.

¹⁵ Le droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits de l'homme (DIDH) ont tous deux comme objectif de protéger la vie, la santé et la dignité des individus. Bien que sous angles différents.

¹⁶ Déclaration universelle de droits de l'homme, l'article 2.

¹⁷ IDEM, l'article 7 et l'article 29.

Le Comité des droits de l'homme est précis, les dispositions du PIDCP qui représentent des règles de droit international coutumier ne peuvent pas faire l'objet de réserves et ainsi les Etats ne peuvent se réserver le droit d'autoriser l'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse.¹⁸ A l'article 20 point 2 du PIDCP le comité précise : est non- dérogeable dans la mesure où un Etat ne peut jamais invoquer la proclamation d'un état d'urgence pour se livrer à des appels à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitueraient une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.¹⁹

Sur le plan national, la constitution de la RDC au titre II propose et garantie la liberté et le droit de l'homme. Le principe « le Congo appartient aux Congolais, mais pas à un groupe ou un bloc X ou Y, parce que chaque citoyen a l'obligation de défendre l'unité du Congo » est renchéri par l'article 66 de la constitution qui stipule « Tout Congolais a le devoir de respecter et de traiter ses concitoyens sans discrimination aucune et d'entretenir avec eux des relations qui permettent de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer l'unité nationale, le respect et la tolérance réciproques. Il a, en outre, le devoir de préserver et de renforcer la solidarité nationale, singulièrement lorsque celle-ci est menacée. »²⁰ Le titre II de la constitution RD Congolaise « des droits humains, des libertés fondamentales et des devoirs du citoyen et de l'état » précisément au chapitre premier « droits civils et politiques » évoque la liberté, l'égalité et la protection de l'Etat congolais des citoyens face aux menaces de haines, discriminatoires et d'exclusion.²¹

Le droit positif congolais interdit les discours et messages incitatifs à la haine. L'Ordonnance du 25 mars 1960 prévoit des sanctions pénales pour les discours et messages incitatifs « susceptibles de provoquer, d'entretenir ou d'aggraver les tensions entre races, ethnies ou confessions ». L'Ordonnance du 7 juin 1966 quant à elle étend la prohibition au-delà de la haine raciale, ethnique et religieuse pour inclure les discours et messages ciblant les individus ou groupes en fonction de leur identité tribale ou régionale. Outre les discours et messages, cette Ordonnance prohibe aussi les cercles, clubs, associations ou regroupements dont les buts réels, l'activité ou les actions seraient « inspirés par une volonté de discrimination raciale, ethnique, tribale ou régionale ». ²² Il en est de même des « associations tribales à caractère politique ». Par ailleurs, ce dispositif aggrave les peines en fonction du statut de l'auteur en prévoyant des sanctions plus lourdes lorsque l'infraction est commise par un « dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions ». ²³

¹⁸ Observation générale No 24 de 1994, CCPR/C/21/Rev.1/Add.6, para. 8.

¹⁹ Observation générale No 29 de 2001, CCPR/C/21/Rev.1/Add.11, para. 13

²⁰ Constitution de la RDC telle que modifiée et portant révision de certains articles par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, publié le 5 /Février /2011. J.O, n°52

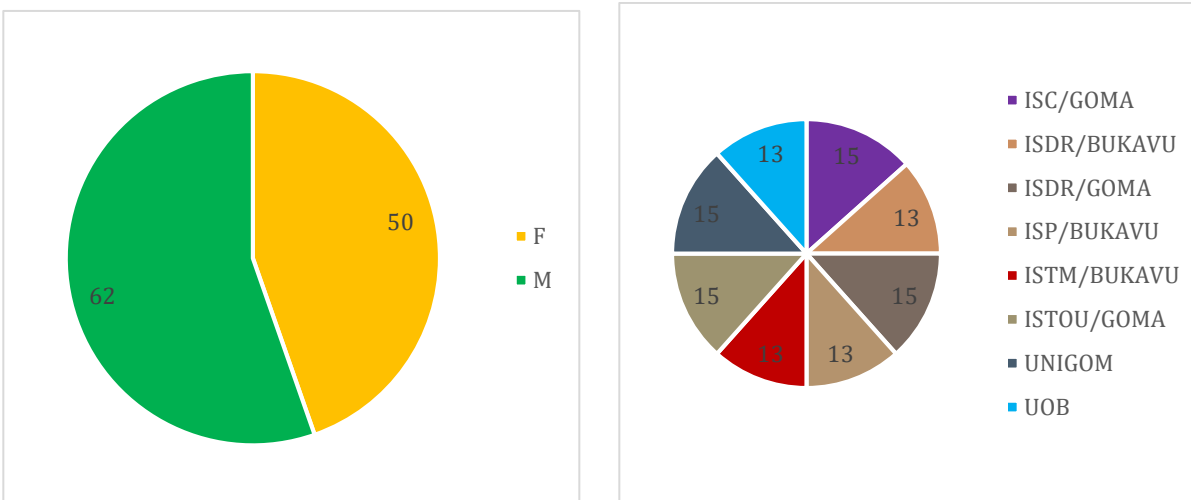
²¹ IDEM, article 11, 12,13, 14, 15, 16, et 17.

²² Loi No96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de presse

²³ BCDH, Rapport sur les discours et messages incitatifs à la haine en République démocratique du Congo, page 14, Cadre légal national

CHAPITRE II : ANALYSE ET TRAITEMENT DES DONNEES

.01 IDENTITE DES ENQUETES



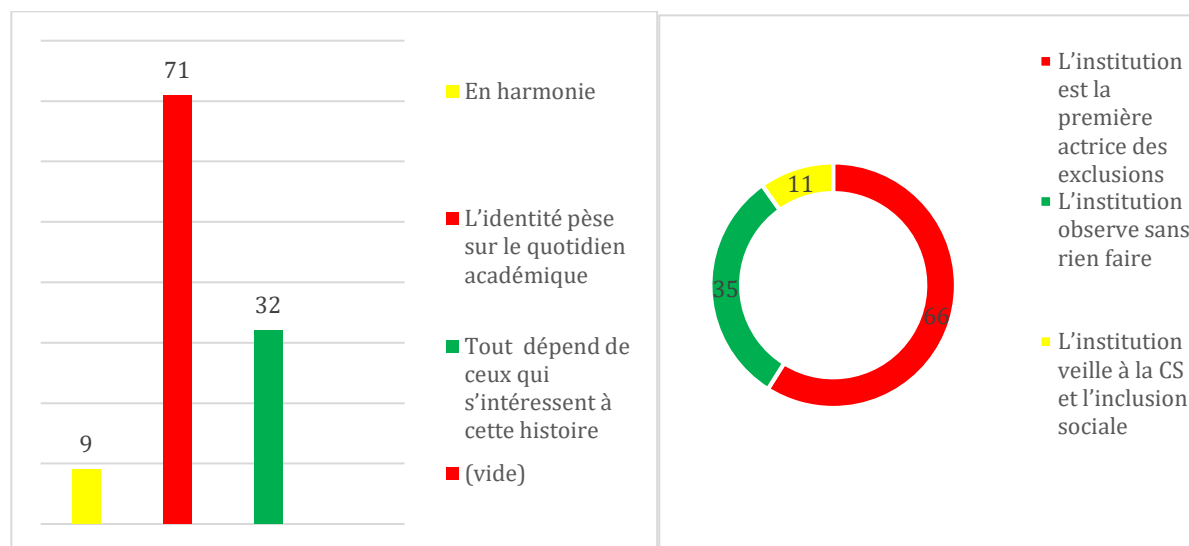
Dans phase de récolte des données sur terrain, nous avons misé à la représentation de l'option de la jeune fille dans le milieu académique. Surtout, il été important d'entendre les hommes et les femmes aux questions (cohésion sociale et exclusions multiformes) auxquelles ils sont confrontés dans le milieu académique. Nos efforts d'une représentativité égale entre homme et femme n'ont pas abouti. Comme nous pouvons le constaté sur le premier graphique, les jeunes universitaires garçons ont été représenté à hauteur de 55 % soit 62 enquêtés contre 45 % des jeunes filles universitaires soit 50 enquêtées, pour le total de 112 personnes enquêtées. Sur 8 institutions pris comme échantillon, 4 (ISC/GOMA, ISDR/GOMA, UNIGOM et ISTOUT/GOMA) sont de la ville de Goma avec égalité de 15 personnes enquêtées. 4 autres sont de Bukavu (UOB, ISTM/BUKAVU, ISP/BUKAVU, ISRD/BUKAVU) avec une représentation de 13 participants à l'enquête.

.02 ETAT ACTUEL DE LA COHESION SOCIALE EN MILIEU ACADEMIQUE

A la question de savoir comment la vie se déroule dans les institutions académiques, et si les facteurs identitaires (la race, la religion, la nationalité, le handicap physique, l'ethnie, la tribu, et la communauté) n'influence pas le quotidien dans le campus ? (graphique1) Sur 112 étudiants enquêtés à Goma et à Bukavu, 71 affirment que les facteurs identitaires pèsent sur le quotidien dans le campus. 32 ont dit que tout dépend de ceux et celles qui s'intéressent aux phénomènes de la cohésion et de l'exclusion. 9 personnes enquêtées pensent que dans le milieu académique règne l'harmonie.

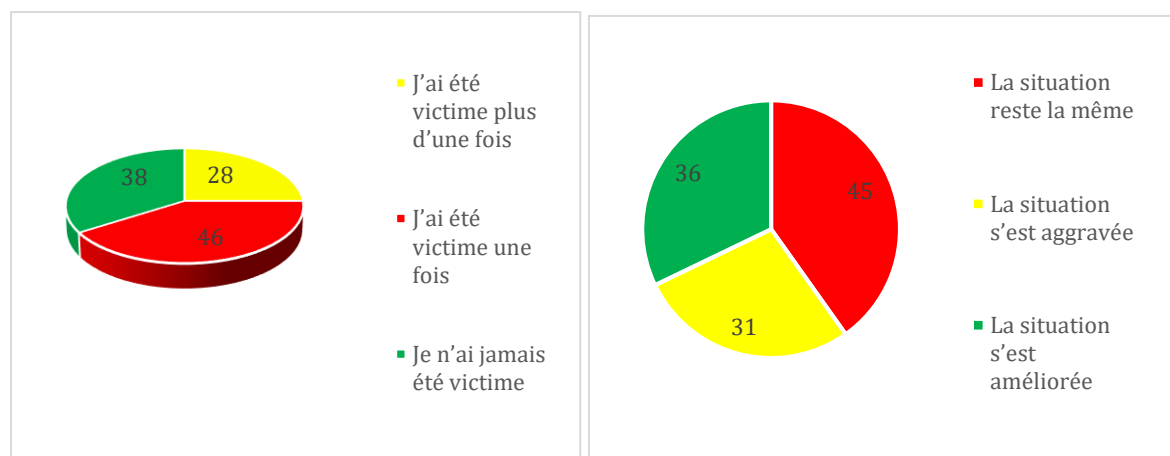
A la question de savoir si les institutions veillent à ce que les personnes appartenant aux différentes catégories identitaire puissent vivre en harmonie ? (graphique 2) Sur 112 personnes enquêtées, 66 ont dit que les institutions académiques sont les premières actrices des exclusions.

35 ont dit que les institutions observent sans rien faire. Et pour finir, 11 personnes ont dit que les institutions universitaires veillent à la cohésion sociale et à l'inclusion de toutes les catégories identitaires.



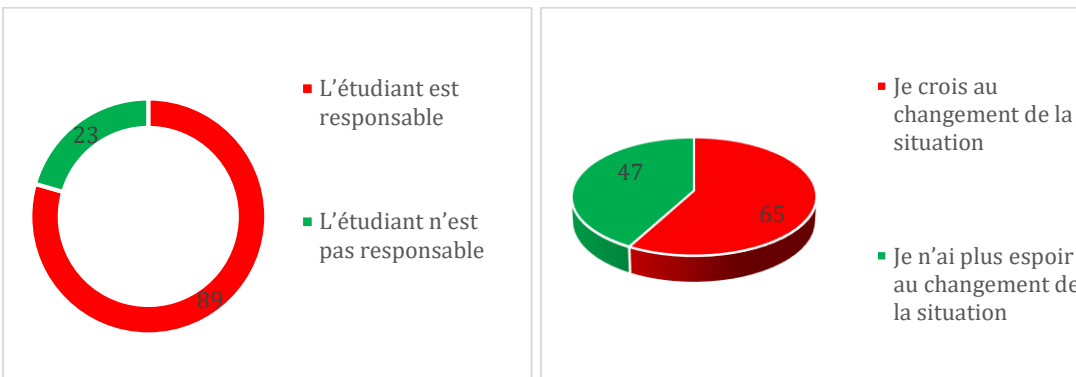
.03 EXPERIENCE DE L'ENQUETE EN MATIERE DE LA COHESION SOCIALE ET DES EXCLUSIONS

74 enquêtés affirment avoir été victimes de l'exclusion dans le milieu académique sur base de leurs identités, dont 46 au-moins une fois, et 28 plus d'une fois au cours de leur parcours académique. 38 personnes n'ont jamais été victimes de l'exclusion.



Quant à l'évolution de la cohésion et exclusion, par leurs expériences, 45 personnes ont relevé que la situation reste la même aujourd'hui comme dans le passé. 36 personnes ont relevé que la situation s'est améliorée positivement, tandis que 31 personnes ont relevé que la situation s'est aggravée que dans le passé.

.04 LA RESPOSABILITE DE L'ETUADIANT ET L'ESPOIR DE VIVRE EN COHESION SOCIALE DANS LE MILIEU ACADEMIQUE



(graphique 1) Sur les 112 étudiants enquêtés, 89 ont dit que les étudiants ne sont pas responsables des exclusions multiformes qui se commettent dans le milieu académique. 23 enquêtés ont responsabilisé les étudiants de tout ce qui se passe. (Graphique 2) 65 étudiants croient au changement (instauration de la cohésion de la cohésion sociale) dans le milieu académique contre 47 qui restent pessimistes.

CONCLUSION

Depuis plusieurs années maintenant, l'université congolaise est en proie à des idéologies de parties, cela est affirmé par 76 personnes sur 112 enquêtées. Les libertés religieuses sont muselées. L'idéologie ethnico-tribaliste y est présente. Les droits des personnes vivant avec handicaps sont ignorés. Les exclusions multiformes y trouvent un terrain fertile et gagnent le terrain sans aucune inquiétude précise 71 personnes sur 112 enquêtés dont 74 ont été victime de l'exclusion sur base de leurs identités au moins une fois contre 28 personnes qui signale l'avoir été plus d'une fois. Pourtant, ce secteur devrait incarner et refléter la sainteté pour donner la voie et guider toute une société entière.

Le problème réside moins dans la compatibilité des caractères et identité des personnes, loin de là, elle se situe dans le pouvoir hégémonique imposé par quelques prédateurs, dans le manque de fraternité entre les hommes, dans la non-application des textes et lois régissant le déroulement de la vie en société, dans le milieu académique en particulier et le musèlement des libertés de personnes. La question est grave, car l'avenir de la civilisation mondiale en dépend.

Tout autour de nous s'étalent, de par le monde, les tragiques conséquences de notre incapacité ou de notre refus de vivre en paix avec les autres. L'éducation doit jouer un rôle clé dans le vivre ensemble. En entretenant des attitudes, des valeurs et des modes de pensée avisés, en particulier grâce au contenu et aux méthodes que doit offrir l'enseignement et l'apprentissage, l'éducation peut nous aider à nous préparer à la vie. Il ne s'agit pas de préconiser l'uniformité, mais au contraire d'accepter la variabilité humaine et de célébrer la diversité culturelle. Les institutions de l'ESU dans leurs missions devraient continuellement anticiper le fonctionnement social tout en apportant des vraies réponses aux questions qui se posent dans la communauté. Ainsi, elle devrait faire vase communicant avec la vie courante nationale, culturelle et universelle. Pas dans le sens que l'université soit aussi confrontée par les mêmes fléaux communautaires, mais être une pépinière des remèdes aux maux qui frappent de plein fouet nos entités. L'université devrait suivre les fluctuations, les progrès et les changements, de front de cette vie courante nationale et universelle.

.01 RECOMMANDATIONS

A. Gouvernement congolais

- De mettre en application les lois réprimant les discours de haine, d'exclusion ou la xénophobie, enfin de favoriser un climat de cohabitation pacifique pour une meilleure promotion de la science ;
- Distancier ou mettre fin aux critères qui tendent à tenir compte des poids communautaires dans la nomination des animateurs des Institutions de l'ESU aux Nord et Sud-Kivu ;
- Favoriser et soutenir les groupes des recherches dans les milieux universitaires pour amener les étudiants à participer dans le développement de la science que les théories des divisions ou d'exclusion pour des raisons communautaires ou politiques.

B. Aux organisations internationales, dont UNESCO

- De veiller à l'application des instruments des droits de l'homme et aux instruments règlementant l'éducation ;
- Sanctions les animateurs des Institutions de l'ESU à la base des exclusions ou des manipulations des étudiants pour conserver leur pouvoir académique ;
- Mettre en place avec les étudiants des commissions de monitorings des cas des exclusions ou des discours de haine pour une bonne évaluation de l'applicabilité des lois les réprimant.

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN

THEME : Cohésion sociale en milieux académiques: Gage pour un développement intégral.

SUJET : La cohésion sociale face aux exclusions multiformes en milieux académiques au Nord et Sud-Kivu

PRESENTATION DE L'ENQUÊTEUR/TRICE OU DE L'INTERLOCUTEUR/TRICE

Je suis _____ membre de la League Academia (une organisation RD Congolaise, à son sein, des jeunes intellectuels, consciencieux, épris du patriotisme, du changement et de la vertu dans la scientificité.). Je participe au projet de la recherche axée sur le changement dans l'objectif de comprendre les causes profondes du non vivre ensemble, de la décousu et des exclusions multiformes en société, et dans les universités en particulier pour décanter les actions pouvant faciliter la cohésion sociale en milieu académique et dans la société en générale.

1. **Etat actuel de la cohésion sociale**

- Comment vous évoluer dans le site universitaire entre les personnes de la race, la religion, la nationalité, le handicap physique, l'ethnie, la tribu, et la communauté différente ?
- Votre institution veille-elle à ce que les personnes appartenant à ces catégories puissent vivre en harmonie ?

2. **Expérience de l'enquête**

- Ressentiez-vous exclus suite à l'une des catégories dans laquelle vous vous identifiez ?
- Les exclusions dues aux appartenances sont-elles plus fréquentes que dans les années passées ?
- Quelle est votre perception faces aux exclusions multiformes dans le milieu académique et dans la société en générale ?

3. **Que faire**

- Vous sentez responsable des exclusions multiformes dans le milieu universitaire ?
- Croyez-vous qu'un jour, les personnes avec leur différente appartenance (identités) pourront cohabiter dans le milieu académique ?
- Que faire pour que l'harmonie (vivre ensemble) puisse s'installer dans le milieu académique?